

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION DE LA SOCIÉTÉ UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH»

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse Lors de sa réunion du 16 avril 2015, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 30 800 000 actions constituant le capital actuel de la société UADH, ainsi que des 6 153 847 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 36 953 847 actions de nominal un dinar chacune. Diffusion des titres offerts L'Offre globale porte sur 12 307 694 actions, soit 33,31% du capital social après augmentation. Intermédiaire introducteur : Attijari Intermédiation. Intermédiaire évaluateur : Attijari Finances Tunisie. Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

PROJET D’OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D’INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la Société Financière d'Investissement SOFI SICAF. Par cette demande, Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mr Med Hedi Tabbane, Mr Med Ali Tabbane, et Mr Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-, entendent lancer une OPR visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.
--

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

Les emprunts : « ATL 2014-3 », « CIL 2014/2 », « Amen Bank Subordonné 2014» et « Attijari Leasing 2015-1 » ont été admis à la cote de la Bourse le 29/04/2015 et ils seront négociables en Bourse à partir du 05/05/2015. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:														
Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
ATL 2014-3 Fixe CAT/A	Arab Tunisian Lease	BNA Capitaux	TN0004700589	AT43A	ATL A0220 7.6% AP5	7,60	5	100	AP	199 200	19,920	09/02/2015	09/02/2016	09/02/2020
ATL 2014-3 Fixe CAT/C	Arab Tunisian Lease	BNA Capitaux	TN0004700597	AT43C	ATL C02227.8% P7-2	7,80	7 dont 2 franchises	100	AP	200 800	20,080	09/02/2015	09/02/2016	09/02/2022
CIL 2014/2	Compagnie Internationale de Leasing	CGI	TN0004201364	CIL42	CIL 0120 7.6% AP5	7,60	5	100	AP	200 000	20,000	30/01/2015	30/01/2016	30/01/2020
Amen Bank Subordonné 2014 Fixe CAT/A	Amen Bank	Amen Invest	TN0003400488	AS4AF	ABS A02207.35% AP5	7,35	5	100	AP	388 000	38,800	27/02/2015	27/02/2016	27/02/2020
Amen Bank Subordonné 2014 Variable CAT/A	Amen Bank	Amen Invest	TN0003400496	AS4AV	ABSA0220T+1.9% AP5	TMM+ 1,9	5	100	AP	5 000	0,500	27/02/2015	27/02/2016	27/02/2020
Amen Bank Subordonné 2014 Fixe CAT/B	Amen Bank	Amen Invest	TN0003400504	AS4BF	ABSB02227.45%AP7-2	7,45	7 dont 2 franchises	100	AP	207 000	20,700	27/02/2015	27/02/2016	27/02/2022
Attijari Leasing 2015-1 Fixe CAT/A	Attijari Leasing	Attijari Intermédiation	TN0006610364	JL51A	JL A0420 7.6% AP5	7,60	5	100	AP	110 820	11,082	22/04/2015	22/04/2016	22/04/2020
Attijari Leasing 2015-1 Fixe CAT/B	Attijari Leasing	Attijari Intermédiation	TN0006610372	JL51B	JL B0422 7.8% P7-2	7,80	7 dont 2 franchises	100	AP	179 180	17,918	22/04/2015	22/04/2016	22/04/2022
Attijari Leasing 2015-1 Variable CAT/C	Attijari Leasing	Attijari Intermédiation	TN0006610380	JL51C	JL C0420T+2.3% AP5	TMM+ 2,3	5	100	AP	10 000	1,000	22/04/2015	22/04/2016	22/04/2020
NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.														

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AMI ASSURANCES

SICAR INVEST, qui détenait directement et de concert avec SIP SICAR 1 315 421 actions et droits de vote représentant 9,95% des actions et des droits de vote de la société AMI ASSURANCES, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 21 avril 2015, le seuil de 10% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition en bourse de 48 071 actions et droits de vote représentant 0,36% du capital et des droits de vote de la société. Avant ce franchissement de seuil, SICAR INVEST détenait directement 714 190 actions et droits de vote et de concert avec SIP SICAR 601 231 actions et droits de vote représentant respectivement 5,40% et 4,55% du capital de la société d'assurances. SICAR INVEST a déclaré : - Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote, - Qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur, - Qu'il n'a pas d'autres intentions. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 30 avril 2015 par Maxula Bourse, Intermédiaire en Bourse qui a précisé que SICAR INVEST et SIP SICAR font partie du groupe BNA.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SFBT » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 23 AVRIL 2015

A partir du 12 mai 2015, - Les 90 000 000 actions anciennes de la société « SFBT » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés. - Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes : • Code Mnémonique : SFB15 • Code ISIN : TN0001100411 • Groupe de Cotation : 32 Les 15 000 000 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.
--

AVIS DES SOCIETES

CITY CARS

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 21 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014. Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuel et consolidé, ont atteint respectivement, 13.004.114,939 DT et 13.780.030,330 DT, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2013 de 8,8% et de 11,9%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,800 DT par action, soit une évolution de 19,4% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.
--

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 14 Mai 2015 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2014 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014 du Groupe ALKIMIA 5- Quitus aux Administrateurs 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit. 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2014 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.
--

MPBS

La société MPBS informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le vendredi 17 avril 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice. Les états financiers individuels de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 3 228 144 DT fin 2014 en hausse de 50% comparé à 2013. Le résultat net de l'ensemble consolidé fin 2014 est de 3 914 237 DT en progression de 24% comparé à 2013. Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 30 mai 2015 à 10 h; à l'ACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,230 DT par action. Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires.

SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS (S.N.M.V.T) – MONOPRIX -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) – MONOPRIX - réuni le jeudi 16 avril 2015, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2014, dégageant un résultat de 10 106 756 DT et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 29 mai 2015 à 9h30 et une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour à 11h et de lui proposer l'augmentation du capital par incorporation de réserves de 6 656 458 DT avec une émission d'une action gratuite pour cinq anciennes détenues.
--

AVIS DES SOCIETES

ASTREE COMPAGNIE D’ASSURANCE S ET DE REASSURANCES

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 13 mai 2015 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheireddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2014.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2014.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Nomination d'un commissaire aux Comptes.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
- 5) Reclassement des comptes de réserves ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence ;
- 8) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 9) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 10)Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D’APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES « SIAME »

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Lundi 13 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents ainsi que les états financiers consolidés du groupe SIAME.

Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la SIAME a généré un résultat net individuel de 1 872 858 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +11,44%, soit +192 258 DT par rapport à l'exercice précédent. En outre, le résultat net part du groupe a enregistré pour sa part une progression de + 443 622 DT soit + 26,17%, pour atteindre 2 139 077 DT contre 1 695 455 DT en 2013.

Au vu de ces résultats, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à 10% de la valeur nominale de l'action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

A l'issue des travaux de l'assemblée, le Management de la SIAME, procédera à la présentation du Business Plan et des perspectives de développement de la société pendant la période 2015 – 2020.

ONE TECH HOLDING

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
- 2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
- 3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
- 4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
- 5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
- 6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
- 7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
- 8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
- 9. Fixation du montant des jetons de présence ;
- 10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
- 11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
- 12. Pouvoirs pour formalités ; et
- 13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- 2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- 3. Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- 4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- 7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB: Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modifications des articles **27, 29, 30, 37** et 48 des Statuts.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu à 09H00 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs.

NB: les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

SOCIETE D’ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 24 Avril 2015, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH » sont convoqués le **Lundi 18 Mai 2015 à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,**

En Assemblée Générale Ordinaire à 9h30, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société 2014 et du rapport de gestion du groupe;
- 2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2014;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- 4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2014;
- 6. Renouvellement mandat d'administrateurs;
- 7. Nomination d'un Commissaire aux Comptes;
- 8. Pouvoirs pour formalités.

En Assemblée Générale Extraordinaire à 10h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une action gratuite contre Cinq actions anciennes,
- 3) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4) Modification corrélative des statuts,
- 5) Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents à ces assemblées seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE EURO-CYCLES

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société **EURO-CYCLES** qui s'est tenue le 29 Avril 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du Vendredi 15 Mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à **1,014 DTU** par action.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

La société ARTES SA informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 05 Mai 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.
Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuels, ont atteint 21 555 738 DT, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2013 de 4,24%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,450 DT par action, soit une évolution de 8.43% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue au cours du mois de Juin 2015.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

APPEL A LA CANDIDATURE
1. Objet :
La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.
A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.
Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.
2. Conditions de Participation :
Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :
• Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
• Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
• Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.
3. Composition du dossier de candidature :
- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dument remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréée administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage LES BERGES DU LAC, intermédiaire agréée mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'ARTES,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ?
- Un C.V. détaillé,
4. Date limite de dépôt de candidature :
- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ;**39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33– 1002 Tunis-Belvédère** , au plus tard le 26 Mai 2015 (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,
- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES SA

Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2015 à 10H00 au siège de AMEN BANK sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
3. Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2014 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2014 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs ;
9. Nomination des commissaires aux comptes ;
Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires.
Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.
Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses
Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.